



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Campagne nationale de lutte contre les
violences sexuelles faites aux enfants

**Toutes les 3 minutes,
1 enfant est victime d'inceste,
de viol ou d'agression sexuelle.**

Dossier de presse
12 septembre 2023

Agir pour protéger les enfants victimes de violences sexuelles

Depuis 6 ans, le Gouvernement a fait de la lutte contre les violences subies par les enfants, notamment sexuelles, une priorité.

Après l'adoption de la loi Billon visant à protéger les jeunes mineurs des crimes sexuels, texte qui établit un seuil d'âge de non-consentement à 15 ans, et la création de la CIIVISE¹, le Gouvernement poursuit et amplifie encore son engagement contre les violences sexuelles subies par les enfants.

« Cette campagne doit choquer et résonner en chacun d'entre nous, parce que ce fléau nous concerne tous, parents, proches ou professionnels ».

Cette campagne s'appuie sur les chiffres révélés par la CIIVISE¹ et plusieurs associations de protection de l'enfance : **160 000 enfants subissent des violences sexuelles chaque année. 1 enfant est victime d'inceste, de viol ou d'agression sexuelle toutes les 3 minutes.** Ces chiffres parlent d'eux-mêmes. Ils sont violents à lire et impossibles à accepter. Mais ils sont indispensables pour faire prendre conscience de ce fléau, qui continue à détruire tant d'enfants, et pour sensibiliser aux séquelles psychologiques et physiques qu'ils subissent.

Avec le concours de nombreux acteurs de la protection de l'enfance, notre volonté est de montrer l'ampleur de ces violences et le mécanisme dans lequel elles s'inscrivent. Les violences sexuelles subies par les enfants sont presque toujours tues et deviennent un lourd « secret » imposé aux victimes.

Cette campagne a ainsi pour objectif de créer un véritable élan sociétal en faveur de la protection de nos enfants. Dès à présent, je remercie l'ensemble des associations, professionnels, élus, et personnalités qui ont déjà annoncé leur soutien à notre campagne.

Mettre fin au silence, c'est ce qui oblige chacun d'entre nous.

Charlotte Caubel
Secrétaire d'État auprès
de la Première ministre,
chargée de l'Enfance



1 - Commission Indépendante sur l'Inceste et les Violences Sexuelles faites aux Enfants.

Sommaire

LES VIOLENCES SEXUELLES FAITES AUX ENFANTS, UNE RÉALITÉ D'UNE TRÈS GRANDE AMPLIEUR	04
DES CONSÉQUENCES QUI AFFECTENT TOUTES LES DIMENSIONS DE L'EXISTENCE	05
METTRE FIN AU SILENCE AUTOUR DES VIOLENCES SEXUELLES	06
LES SIGNES QUI DOIVENT ALERTER	07
COMMENT ACCOMPAGNER LA PAROLE DES VICTIMES DE VIOLENCES SEXUELLES ?	08
LA NOUVELLE CAMPAGNE DU GOUVERNEMENT	09
LE FILM « UN SECRET TROP BIEN GARDÉ »	10
L'ACTION DU GOUVERNEMENT POUR LUTTER CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES FAITES AUX ENFANTS	11
CONTACTS PRESSE	12

Les violences sexuelles faites aux enfants, une réalité d'une très grande ampleur

Les enfants et les adolescents sont les premières victimes des infractions à caractère sexuel. Filles comme garçons, de tout âge et de tout milieu social, peuvent être victimes de violences sexuelles.

Ces violences consistent à utiliser le corps d'un enfant ou d'un adolescent à des fins sexuelles en le forçant ou en l'incitant à prendre part à des activités sexuelles, qu'il en ait conscience ou non. Exhibition, attouchement, viol, inceste,



En France, au moins **160 000 enfants** subissent des violences sexuelles chaque année¹.

Toutes les trois minutes, 1 enfant est victime d'inceste, de viol ou d'agression sexuelle¹.

Près de 40 % des violences sexuelles avant 18 ans ont lieu avant l'âge de onze ans².

Dans le cadre familial, les violences sexuelles commencent très tôt : l'âge médian des victimes est de **7 ans pour les filles et 8 ans pour les garçons** ; et **une victime d'inceste sur quatre avait moins de 5 ans** au moment des faits¹.

Dans leur enfance, **13 % des femmes et 5,5 % des hommes** ont subi des violences sexuelles et **4,6 % des femmes et 1,2 % des hommes, des violences incestueuses¹.**

mutilation sexuelle, sextorsion, harcèlement, visionnage de pornographie... **Ces violences sont multiples et peuvent désigner des situations très diverses.** Toutes sont interdites et sanctionnées par la loi, et un adulte n'a pas le droit d'avoir des relations sexuelles avec un enfant de moins de 15 ans.

Les violences sexuelles faites aux enfants **ont le plus souvent lieu dans un contexte intime**, au domicile de la victime. Elles peuvent également survenir dans des lieux accueillant des mineurs comme les établissements scolaires, les clubs sportifs ou culturels, etc. Dans la plupart des cas, **elles se répètent et perdurent dans le temps.** Ainsi, l'enfant victime est confronté à la présence permanente ou fréquente de son agresseur ainsi qu'à la répétition du fait traumatique.

Sources : 1 - CIIVISE, 2022. 2 - Inserm, 2021.

Des conséquences qui affectent toutes les dimensions de l'existence

Les violences sexuelles faites aux enfants entraînent **des effets multiples extrêmement graves et profonds sur la santé des victimes**, tant sur le plan physique que psychologique et parfois neurobiologique. C'est leur vie affective et sexuelle ainsi que leur vie familiale, relationnelle et professionnelle qui s'en voient affectées.

Des troubles psycho-traumatiques sont identifiés chez près de 100 % des enfants victimes de violences sexuelles, quels que soient l'âge, le sexe, la personnalité ou les antécédents de l'enfant. **Les symptômes sont multiples** : conduites d'évitement de lieux, de personnes, d'activités qui rappellent l'agression ou l'agresseur, cauchemars avec une difficulté majeure pour se rendormir, hyperactivité, irritabilité, signes de souffrance physique sans cause organique, état de dissociation cognitive, corporelle et émotionnelle³.

Sur le plan physique, est observée chez les victimes de violences sexuelles dans l'enfance, une fréquence plus grande de troubles de la croissance, de maladies chroniques et de maladies cardio-vasculaires. Les enfants exposés à la violence et à d'autres circonstances adverses ont également une plus grande probabilité de fumer, de consommer de l'alcool ou des drogues et d'avoir des comportements sexuels à risque⁴.

Les enfants en situation de handicap ont un risque 3 fois plus élevé d'être victimes de violences sexuelles⁵.

Quand leur handicap est lié à une maladie mentale ou à une déficience intellectuelle, ce chiffre s'élève à 4,6⁶. Les signes de leur traumatisme sont souvent interprétés comme une conséquence de leur handicap, augmentant ainsi le risque d'invisibiliser les violences qu'ils subissent.

Sources : 3 - CIIVISE, 2022. 4 - OMS, 2012. 5 - OMS, 2014. 6 - OMS, 2012.



Mettre fin au silence autour des violences sexuelles

Le plus souvent, les enfants qui subissent des violences sexuelles ne savent pas quoi faire ni à qui en parler, surtout quand leur agresseur est un proche. Un sentiment de honte, des menaces, la volonté de ne pas vouloir lui causer du tort... sont autant de facteurs qui contraignent la parole des victimes. Cette emprise est d'autant plus importante quand l'agresseur est, pour l'enfant, un adulte jouant un rôle de protection et d'autorité.

L'inconcevabilité des violences sexuelles faites aux enfants crée un silence qui muselle les victimes mais aussi leurs proches et d'une certaine manière, la société tout entière. En cause : le manque d'écoute, qu'il soit volontaire ou non, et l'incapacité des adultes à gérer ce type de révélations.

Ce silence est d'autant plus alarmant que les enfants victimes de violences sexuelles, quand ils ne sont pas entendus, crus ou accompagnés, peuvent reproduire des comportements sexuels problématiques se caractérisant par des attitudes ou des propos qui ne sont pas en adéquation avec leur âge et qui sont envahissants pour eux. Les violences sexuelles faites aux enfants entraînent ainsi **des traumatismes aux répercussions directes sur les victimes** qui peuvent à leur tour devenir des agresseurs, perpétuant ainsi le cycle de la violence, parfois de génération en génération.

Les signes qui doivent alerter

Balancements ou cognements répétitifs, troubles du sommeil, sensoriels ou de l'alimentation, phobie scolaire, manque d'interactions sociales, dépression, scarifications... **Les facteurs qui peuvent mettre sur la piste de violences sont nombreux.** Selon l'âge de l'enfant, chacun doit rester vigilant.

Chez l'enfant de moins de 6 ans :

- Changement brutal de comportement (tristesse, agitation, hyperactivité, agressivité, opposition, prostration, désintérêt pour le jeu, phobie...).
- Troubles de l'alimentation et du sommeil (difficultés d'endormissement, cauchemars, fatigue...).
- Comportements régressifs (démarche, propreté, langage...).
- Troubles somatiques répétés (douleurs diverses : abdominales, maux de tête, malaise...).

Chez l'enfant de plus de 6 ans :

- Difficultés scolaires (hyper adaptation ou difficultés d'apprentissage...).
- Troubles des conduites alimentaires et de l'humeur (irritabilité, colère, tristesse, fatigue...).
- Mise en danger, en opposition, en retrait, fugues, violences, anxiété, troubles de l'attention.
- Troubles somatiques répétés (douleurs diverses : abdominales, maux de tête, malaise...).

Chez l'adolescent :

- Difficultés scolaires (échec, absentéisme...).
- Troubles relationnels (retrait, agressivité, provocation...).
- Conduites à risque (jeux dangereux, automutilations, fugues, addictions, délinquance...).
- Troubles anxieux, dépressifs et troubles des conduites alimentaires (anorexie, boulimie...).
- Troubles somatiques répétés (douleurs diverses : abdominales, maux de tête, malaise...).

Certains comportements d'enfants autistes peuvent être confondus avec des signes de maltraitance. En cas de doutes, il est utile de faire appel à des experts des troubles du neuro-développement dans les centres de ressources autisme, les centres de références des troubles spécifiques du langage et des apprentissages et dans les centres experts TDAH.

Comment accompagner la parole des victimes de violences sexuelles ?

Il est primordial de ne pas garder pour soi, les doutes et les situations qui mettent mal à l'aise. Si l'enfant évoque des éléments préoccupants ou adopte un comportement anormal, il est important d'être à ses côtés dans une démarche d'écoute et de protection :

- **L'accueillir de manière bienveillante :**

« j'ai entendu ce que tu me dis C'est important d'en parler parce qu'il y a des choses qu'on peut faire pour aider les enfants quand c'est difficile... Je suis là pour t'entendre et t'aider... ».

- **L'écouter en le laissant s'exprimer** avec ses mots et à part, dans un endroit calme.

- **Éviter de l'interroger** avec des questions fermées du type : « où, quand, qui ? » ou d'employer des mots différents des siens (ne pas utiliser le vocabulaire de la sexualité de

l'adulte par exemple) qui induisent et polluent la parole des enfants.

- **Le rassurer en lui disant qu'on le croit**, que ce qu'il lui est arrivé n'est pas sa faute, qu'il a bien fait de parler même si cela est difficile.

Dans cette démarche, il est essentiel d'être **attentif à sa propre attitude** en évitant de porter un jugement, de laisser paraître ses propres émotions et réactions. Il est également utile d'expliquer à l'enfant que la loi interdit toute forme de violence et que le fait d'en parler pourra l'aider et le protéger.

COMMENT AGIR ET SIGNALER LES VIOLENCES SEXUELLES FAITES AUX ENFANTS ?

Pour toute situation d'enfant en danger ou pour demander conseil, chacun peut appeler le 119, numéro national d'appel d'urgence gratuit et confidentiel.

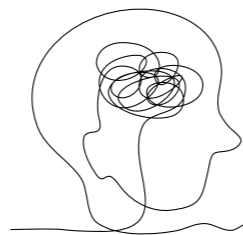
Ce numéro est destiné aux enfants, qu'ils soient eux-mêmes en danger ou appelant pour un autre enfant, ainsi qu'aux adultes confrontés ou préoccupés par une situation de violences sexuelles.

Il est aussi possible d'envoyer un écrit au 119 via le formulaire à remplir en ligne ou d'entrer en relation via un tchat en ligne : <https://www.allo119.gouv.fr/>

**PARENTS, PROCHES,
PROFESSIONNELS
APPELEZ LE**

119

**APPEL GRATUIT
ET CONFIDENTIEL
24H/24 - 7J/7
ALLO119.GOUV.FR**



Le plus souvent, les mineurs sollicitent le 119 pour demander de l'aide, d'autres pour évoquer leurs difficultés et/ou leur mal-être. Les sollicitations de mineurs ont connu une augmentation de + 3,9 % entre 2017 et 2022 et 33 % des sollicitations proviennent des membres de la famille proche de l'enfant en danger ou en risque de danger. **En 2022, 6958 mineurs ont contacté le service (17,8 % des appels)**⁷.

Source : 7 - SNATED.



La nouvelle campagne nationale du Gouvernement

C'est pour protéger chaque enfant en tout lieu et à tout moment que le Gouvernement s'engage depuis 6 ans dans la lutte contre les violences subies par les enfants. Après le Grenelle des violences conjugales, l'adoption de la loi Billon visant à protéger les jeunes mineurs des crimes sexuels, qui établit un seuil d'âge de non-consentement à 15 ans, et la création de la CIIVISE, le Gouvernement poursuit et amplifie encore son engagement contre les violences sexuelles subies par les enfants.

À travers cette nouvelle campagne, il souhaite **déclencher une prise de conscience collective mais aussi apporter des solutions concrètes** en matière de détection et de signalement des violences sexuelles faites aux enfants. L'objectif est de susciter l'attention et la responsabilité de tous, et inciter à repérer, écouter et signaler.

« LES VIOLENCES SEXUELLES SUR LES ENFANTS SONT UN SECRET TROP BIEN GARDÉ »

Pour lever les obstacles conscients ou inconscients du grand public au signalement, le film de campagne se veut interpellant et percutant. Il rappelle qu'il **n'est pas acceptable que les enfants portent seuls la responsabilité de mettre fin au secret qui entoure encore les violences sexuelles**. Il mentionne également la notion d'inceste, ce qui n'avait encore jamais été le cas dans une campagne gouvernementale.



Le film de campagne « Un secret trop bien gardé »

Le scénario du film de campagne évoque une agression ayant eu lieu dans le domicile parental, sans pour autant s'inscrire dans les violences intrafamiliales : les violences sexuelles peuvent également venir de la part de proches ou d'adultes extérieurs au cercle de l'enfant.

Pour illustrer de manière implicite les différentes situations de violences sexuelles, il reste volontairement imprécis quant au lien entre la victime et son agresseur. À hauteur d'enfant, les images immergent dans la réalité des violences subies par une petite fille d'environ 8 ans qui parle de son secret face caméra. Elle l'avoue à moitié car plongée dans son mutisme et dans son incapacité à mettre des mots sur ce qui lui arrive. C'est une voix intérieure qui parle.

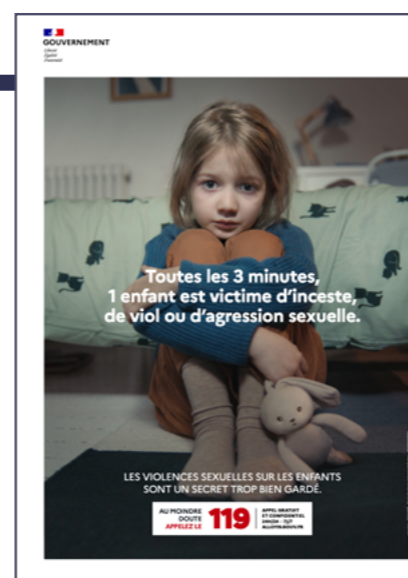
Si ce film met en scène une petite fille, les violences sexuelles ne sont pas genrées et touchent aussi de nombreux jeunes garçons.

Film accessible ici : youtu.be/9vzS1XDIMqw

Dans le cadre de cette campagne, de nombreuses associations ainsi que des acteurs de lutte pour la protection de l'enfance ont été mobilisés, notamment la CIIVISE, autour du secrétariat d'État en charge de l'enfance. Plusieurs relais institutionnels ont également été associés au dispositif comme le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, les conseils départementaux et les collectivités territoriales.

La campagne est multicanale et sera diffusée :

- **En télévision**, avec une première diffusion sur France 2 le 21 septembre lors du match France-Namibie dans le cadre de la Coupe du monde de rugby, puis du 6 octobre au 2 novembre sur l'ensemble des chaînes.
- **Au cinéma**, dans plus de 4000 salles, du 20 septembre au 10 octobre.
- **En digital**, sur les réseaux sociaux, à travers des contenus thématiques portés par des experts et des professionnels de la protection de l'enfance, et sur les services de replay, du 15 septembre au 2 novembre.
- **En affichage digital**, dans les transports et les centres commerciaux, du 15 septembre au 7 octobre.



L'action du Gouvernement pour lutter contre les violences sexuelles faites aux enfants

Depuis 2017, le Gouvernement a fait de la lutte contre les violences subies par les enfants, notamment sexuelles, une priorité.

3 septembre 2019

Le Gouvernement lance le **premier Grenelle contre les violences conjugales.**

20 novembre 2019

il lance le **plan 2020-2022 de lutte contre les violences faites aux enfants** qui a permis des avancées considérables comme le renforcement du 119, le contrôle systématique des antécédents judiciaires des professionnels et bénévoles exerçant une activité en contact avec des mineurs ou encore l'expérimentation d'un numéro unique en direction des personnes attirées sexuellement par des mineurs pour éviter le passage à l'acte (le dispositif STOP).

23 janvier 2021

Le président de la République a annoncé la **création de la CIIVISE**, et désigné Edouard Durand, juge des enfants et Nathalie Mathieu, directrice générale de l'association Docteurs Bru pour la présider.

21 avril 2021

a été adoptée la **loi Billon** visant à protéger les jeunes mineurs des crimes sexuels, texte qui établit un seuil d'âge de non-consentement à 15 ans.

12 septembre 2023

Le Gouvernement lance **une grande campagne de lutte contre le fléau des violences sexuelles subies par les enfants**, reprenant les chiffres de la CIIVISE et des associations de protection de l'enfance.

En novembre 2023

La mobilisation du Gouvernement pour endiguer le fléau des violences faites aux enfants sera concrétisée par **de nouvelles mesures de lutte contre toutes les violences, notamment sexuelles, faites aux enfants.**



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Contact presse

Service de presse

Thomas Fabre

Secrétariat d'État chargé de l'Enfance - presse.enfance@pm.gouv.fr

Le Bureau de Com

Julie Chaouat - jchaouat@lebureaudecom.fr / 06 84 38 12 21

Elise Ribeiro - eribeiro@lebureaudecom.fr / 06 52 94 44 88